# DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf le vingt-six Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

#### Étaient également présents :

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF. Guillemot, Z. Dano, S. Caroff, MM. Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grognec, P. Le Bec Danse

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Pascal Cormier à Mme Anne Maud Goujon Mme Marie Christine Couf à M. Louis Médica Mme Cécile Jourdain à Jean Jacques Marteil M. Robert Hénault à M. Maurice Le Teuff M. Pierrick Le Dro à Mme Patricia Le Bec Danse

Mme Laure Detrez à Mme Michèle David

Absent:

Virginie Robin Cornaud

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation 19 Mars 2019 Date de l'affichage 19 Mars 2019 Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de votants

Nombre de votants

33

36

36

37

38

38

38

38

### 2019-16 Vote du Compte de gestion 2018

Rapporteur: AM. GOUJON

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019 Reçu en préfecture le 28/03/2019 Affiché le 4 avril 2019

ID: 056-215600784-20190327-DEL\_2019\_16-DE

## Il comporte:

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion du comptable est en parfaite conformité avec le compte administratif

Dans la mesure où les opérations paraissent régulières et n'appellent ni observation ni réserve, il est proposé d'approuver le Compte de Gestion 2018 du receveur, conformément au document joint en annexe,

## LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 18 mars 2019,

APPROUVE le Compte de gestion 2018 du receveur municipal conforme au compte administratif.

Adopté par 25 voix pour et 7 abstentions (Robert Hénault, Laure Detrez, Maurice Le Teuff, Michèle David, Pierre Yves Le Grognec, Pierrick Le Dro, Patricia Le Bec Danse).

Pour extrait conforme, Guidel, le 27 Mars 2019 Le Maire, Joël DANIEL

